



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE BUTRY-SUR-OISE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 – 19h**

---

**DÉLIBÉRATION N° DCM2024045**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX-NEUF DÉCEMBRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 19 décembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 décembre 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Virginie CABUROL, M. William BOURGOIN M. Benoît DUMONT, M. Gilles PAIGNON, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Arnaud LORENZI, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Mme Sylvie AMBLAS a donné pouvoir à Mme Géraldine Duval  
Mme Juline GARNAVULT a donné pouvoir à M Claude Noël  
Mme Caroline SEVEGRAND a donné pouvoir à Mme Virginie Caburol  
M. Philippe PRIOUX a donné pouvoir à M Arnaud Lorenzi  
Mme Josiane GONSARD a donné pouvoir à M Robert Especel  
M. Denis KLETZLEN-BODES a donné pouvoir à M William Bourgoïn

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Arnaud LORENZI



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION N° DCM2024045

**Objet : Subvention exceptionnelle à l'association  
Un Instant pour soi – année 2024**

**Rapporteur : Monsieur William BOURGOIN, Adjoint au Maire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

**Vu** la délibération n° DCM2024014 du 04 avril 2024, approuvant le Budget Prévisionnel 2024 ;

**Considérant** que tout soutien à une association qui œuvre dans l'intérêt des Butryots est un complément précis et justifié ;

**Considérant** que cette aide est au service d'objectifs partagés, renouvelés avec des moyens identifiés et évaluables ;

**Considérant** la création de l'association « Un instant pour soi » ;

**Considérant** la demande de subvention formulée par l'association ;

**Après** en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

↳ **Attribue** une subvention exceptionnelle à l'association un instant pour soi de 300 €.

↳ **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 de la commune.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
A Butry-sur-Oise, en mairie, le 19/12/2024

Le Maire,  
**Claude NOËL**



Commune de Butry sur Oise – Place Pierre Blanchard – 95430 Butry sur Oise – Téléphone : 01.34.08.95.00 – [www.butry.fr](http://www.butry.fr)

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501202-20241219-DCM2024045-